



Coordination des Syndicats CGT Air Liquide
263 Rue de Paris
Case 429
93516 Montreuil CEDEX

AIR LIQUIDE SA
A l'attention de M. Benoit Potier
Président Directeur Général
75 Quai d'Orsay
75 321 PARIS CEDEX 07

Montreuil, le 29 juin 2021

Envoi en recommandé avec accusé de réception

Objet : discriminations

Monsieur le Président Directeur Général,

Comme chaque année, l'ensemble des salariés du Groupe Air Liquide est invité à suivre une formation sur le Code de Conduite.

Un extrait du module précise :

- Nous sommes **opposés à toute forme de discrimination** ; ceci inclut toute discrimination fondée sur le genre, la race, l'origine ethnique, la nationalité, les opinions politiques, la religion, le handicap physique ou l'orientation sexuelle.

Pour la CGT, il est regrettable que la discrimination la plus fréquemment rencontrée dans le Groupe Air Liquide, à savoir la discrimination syndicale, ne soit pas citée.

A titre de rappel, en 2017, la Cour de Cassation a confirmé la condamnation en 2015 des filiales ALFI, ALEM et CRYOPAL, pour discrimination syndicale à l'encontre de 7 élus CGT.

Depuis, nous regrettons que la Direction Générale refuse la mise en place d'un outil de suivi des élus, mandatés et syndiqués, qui permette de vérifier que leurs carrières sont "conformes" à celles des autres salariés. Cet outil garant de l'égalité de traitement, permettrait de protéger l'entreprise d'une éventuelle nouvelle condamnation pour discrimination syndicale, qui porterait d'ailleurs davantage atteinte à son image.

En effet, on nous remonte encore trop de témoignages de différences de traitement ou de stigmatisation. Le dernier en date provient de de la filiale Technologies Hospitalières de Bourgogne

où un salarié en position de management, a interpellé des salariés, en tenant notamment avec mépris les propos suivants : *"il faudrait quand même que les ouvriers s'interrogent sur ce que ça leur a apporté d'avoir un délégué CGT"* et par la suite en menaçant le représentant visé, ayant appris qu'il s'était plaint de l'échange dont nous ne vous avons retranscrit qu'un extrait illustratif.

Ces faits sont d'autant plus graves que cette personne est en position hiérarchique et qu'elle est amenée à conduire des entretiens individuels et notamment, à évaluer ses subordonnés sur leurs comportements selon les protocoles de Groupe.

Ce témoignage a été transmis à Philippe Daubricourt, directeur de la DRDS.

Les objectifs contenus dans la politique RSE du Groupe ne peuvent se résumer qu'à des slogans du genre : *"Une garantie de respect des droits humains: adhérer aux plus hauts standards de respect des droits de l'Homme et interdire tout manquement aux droits fondamentaux"*.

Nous vous demandons de prendre en compte notre alerte et de faire respecter les droits de chaque travailleur, ouvrier, employé, technicien, ingénieur, femme, homme mais aussi élu, mandaté et syndiqué.

Veillez agréer Monsieur le Président Directeur Général, nos respectueuses salutations.

Thierry Bérout

Coordinateur CGT du Groupe Air Liquide



Copie conforme :

FNIC CGT

Syndicats CGT du Groupe Air Liquide